L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉRÔME BAYON.

JEUDI MATIN, 8 NOVEMBRE 1832.

GOUVERNEUR.

J. B. DAWSON.

☞ Durant la force de l'épidémie l'ABEILLE ne paraîtra que trois fois par semaine, les Mardis, Jeudis et Samedis. Les avis doivent être envoyés la veille des publications avant 7 heures du soir.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE ORLÉANS, 8 novembre.

La boîte au scrutin a été fermée hier ; le nombre des votes est de 919 ; le dépouillement aura lieu aujourd'hui, et nous en connaîtrons le résultat entre midi et deux heures.

Toutes les malles du nord arrivées depuis notre dernier numéro n'ont rien apporté de nouveau. Par la voie de Charleston nous avons même des dates de New York du 25, un jour plus récent que les journaux arrivés par la malle d'hier ; mais il n'y a rien d'Europe.

Il est beaucoup question depuis deux jours de la prétendue perte du paquebot de New-York, *Alabama*, voici sur quoi se base ce rapport : Le capitaine du navire Florida, arrivé ici lundi dernier, de New-York, rapporte avoir vu un navire qu'il *suppose* être l'Alabama, échoué sur les Tortugas, la proue sur terre, et les vagues se brisant contre le navire.

Les membres du *comité général de charité* se sont réunis mardi dernier, et après avoir nommé M. M. Morgan président, et M. O. Pritchard secrétaire, ils ont résolu que les fonds provenant des souscriptions seraient déposés à la Banque de l'Union, payables sur la présentation des checks signés par le président et le secrétaire ; que MM. Barthe et Laidlaw étaient autorisés à prendre des arrangemens avec un médecin, afin qu'il visitât leur quartier ; et que tous les journaux de cette ville seraient invités à faire savoir que les personnes malades indigents seraient sur le champ secourues en s'adressant à un des membres du comité.

Voici les noms des membres du comité :

Mrs. M. Morgan, rue Royale,
S. J. Peters, rue Bourbon,
T. Toby, rue Bienville,
S. Bacon jr., rue du Camp,
S. W. Oakey, rue de Chartres,
J. H. Hottan, rue de Chartres,
R. Pedron, rue de Chartres,
F. Laidlaw, faubourg Sauloi,
D. F. Barthe, faubourg Dorlor,
R. O. Pritchard, rue Royale,
E. Forstall, fbg. rue des Ursulines,
C. Gardiner, rue Royale,
C. Lesseps, rue des Casernes, No. 119,
W. M. Goodrich, coin des rues de Chartres et St. Louis.

Les membres du Comité Generale de Charité invitent leurs concitoyens à leur faire connaître toutes les personnes malades qui auraient besoin de vêtemens, ou de secours pécuniaires.

Le comité saisit cette occasion pour témoigner sa reconnaissance à tous les souscripteurs de ces institutions philantropiques qui mettent à sa disposition une somme de six mille piastres, et pour déclare qu'il mettra toute son attention à faire la répartition la plus équitable des sommes qu'il a en maniement. Le Comité renouvelle en même temps à tous les citoyens l'invitation de lui faire connaître autant que possible, le nom, la situation et la demeure des personnes qui auront besoin de secours.

RICHARD O. PRITCHARD, sec.

Nos lecteurs trouveront dans notre partie anglaise les noms de ces institutions philantropiques, ainsi que ceux des souscripteurs.

Aviso à los Españoles.

A consecuencia de la calamidad que existe en esta ciudad, se previene á todos los individuos que se hallen en la urgente necesidad, de acudir por socorro, en casa de los Sres.

M. Morgan, calle Real ; S. J. Peter, calle Borbon ; T. Toby, calle Bienville ; S. Bacon, calle del Camp ; W. Oakey, J. H. Hottan, y R. Pedron, calle de Chartres ; P. Laidlaw, faubourg Saulet ; D. F. Borbe, faubourg Dorlor ; R. O. Pritchard, calle Real ; E. Forstall, calle de Ursulines ; C Gardiner, calle Real ; C. Lesseps, calle del Hospital ; y W. M. Goodrich, frente de a Boisa.

Nous publions ci-après le rapport adressé au Maire, par le comité de permanance du Conseil de ville ; composé de MM. F. Labatut, Lee et Canon, ainsi que le rapport additionnel ainsi adressé au Maire par M. Canon rapporteur dudit comité, sur l'état de l'hôpital tenu par le Dr. McFarlane. L'horreur des faits nous dispense de toutes réflexions ; mais nous le proclamons hautement. Si les lois sont impuissantes pour frapper l'homme qui pousse aussi loin l'oubli de ses devoirs, que dans l'exercice d'une profession où il pourrait être un des sauveurs de l'humanité semble s'être formé un système atroce d'abnégation de tous sentimens humains, si la loi, disons-nous ne peut l'atteindre, du moins la vindicte publique doit empreindre sur son front le stigmate de la honte et de l'infamie !

A M. Denis Prieur, maire de la Nlle. Orléans.

Le comité soussigné, nommé, par le Conseil de ville, pour demeurer en permanence, pendant la durée de l'épidemie qui désole maintenant la ville, s'honneur de vous faire savoir : qu'en conséquence des informations qui lui avaient été données par diverses personnes dignes de foi sur la situation de l'Hôpital tenu par le docteur MacFarlan, il s'est transporté, aujourd'hui, à une heure et demie, au dit hôpital, où il est entré dans le principal corps de logis ; que dans toutes les salles il a trouvé la malpropreté la plus dégoûtante ; que pour les vases de nuit étaient pleins et que les malades ont tous déclaré que depuis long temps ils ne recevaient aucune espèce de soins : que dans plusieurs chambres de ce corps de logis il a trouvé des cavadres, dont plusieurs étaient en putréfaction depuis plusieurs ; que déjà, le comité s'est transporté dans une chambre attenante à la cuisine, où il a vu le cadavre d'un nègre, qui paraissait mort depuis plusieurs, et qui puait horriblement.

Qu'enfin, le comité s'est transporté dans un autre corps de logis, vis-à-vis la cuisine, dans lequel tout était aussi sale que dans les autres chambres ; que dans ce corps de logis, il y avait aussi plusieurs cadavres de personnes mortes depuis long-temps ; que dans un lit entr'autres ils ont trouvé un homme mourant couché sur le corps d'un homme mort depuis plusieurs jours.

Enfin les membres soussignés du du comité déclarent que ce qu'ils ont vu est tel qu'il est impossible de s'en faire une idée, sans l'avoir vu, soi-même ; qu'il est de la plus stricte urgence de faire évacuer cet hôpital par tous les malades qui ne sont pas encore morts, et surtout de veiller à ce que les cadavres qui y sont en putréfaction n'occasionnent pas la peste dans le quartier et peut-être dans toute la ville.

Du 7 novembre, 1832.

Le comité permanent a l'honneur de présenter le rapport additionnel suivant :

Dans une des salles où étaient plusieurs malades vivants et plusieurs cadavres, il a trouvé, sous un lit, un corps mort, à moitié rongé, dont le ventre, et dont les entrailles tombaient sur le plancher. Il exhalait l'odeur la plus infecte.

Dans un petit cabinet sur la galerie, il y avait deux cadavres, dont un était couché à plat sur le plancher ; et l'autre avait les deux pieds reposant sur le plancher, le dos appuyé sur le lit, fermant un lit, son ventre était prodigieusement gonflé, et ses cuisses verdâtres.

Sous un appentis, dans la cour était le cadavre d'un nègre mort depuis long-tems, sur lequel une [illegible] grouillait des vers.

Le nombre des cadavres pourris [illegible] tour quotidien.

(signé) E. [illegible]
PELL[illegible]

M. L'H[illegible]

Je vous [illegible]

rises. Ces deux banques se montrent donc plus généreuses en prêtant leurs fonds aux particuliers, qui sans cette mesure, seraient forcés de suspendre leurs paiements, et acquièrent par là autant de droits à la reconnaissance publique, que n'importe quelle autre institution charitable.

NOUVELLE-ORLÉANS, le 6 nov. 1832.

M. J. Bayon, éditeur de l'*Abeille*.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus, un rapport fait au Bureau de Santé, par le Dr. Thomas, et qu'il m'a chargé de vous adresser, pour le publier dans votre feuille, si vous le jugez convenable.

J'ai l'honneur de vous saluer.

D. AUGUSTIN,
Secrétaire du Bureau de Santé.

Messieurs :

Auparavant de vous faire mon rapport, je dois vous prévenir qu'il est à ma parfaite connaissance, que l'horrible abus que l'on fait de l'excès des couvertures, avec lesquelles on étouffe pour ainsi dire non seulement les malheureux cholériques, mais aussi presque tous ceux qui tombent malade, maintenant, *quelque soit leur maladie*, et celui non moins grand des recettes prétendues merveilleuses, ont déjà fait un grand nombre de victimes, et qu'en conséquence il serait bien important d'éclairer à cet égard le public par la voie des journaux.

Il appartient, Messieurs, à votre respectable Corps, de signaler un aussi funeste abus, et je ne doute pas qu'un avis sanctionné par lui, ne produisît les plus heureux effets.

Pour vous convaincre de l'importance d'une mesure semblable, il me suffira de vous citer trois faits de l'abus des couvertures, et un de celui des recettes, parmi plus de cinquante qui me sont personnels, et dont plusieurs ont eu la mort des malades pour résultat.

Le 2 de ce mois je fus appelé pour un nègre à M. Hugues, Pedesclaux, modérément atteint du choléra, d'une constitution athlétique et jeune ; je le trouvai couché dans un petit cabinet dont toutes les issues étaient fermées, couvert outre ses habillemens de laine, de cinq couvertures aussi de laine, et de trois coussins par dessus !!.... jugez par la température suffoquante depuis quelques jours, dans quelle situation était ce malheureux !! Son corps brûlant, était couvert d'une sueur qui ruisselait de toutes parts ; la langue et les yeux étaient très rouges, la douleur de tête violente, le pouls fort et plein, enfin il était évidemment menacé d'apoplexie.... si dans cet état il eut été visité par un de ces guérisseurs si communs dans cette ville, qui n'ont jamais ouvert un livre de médecine, nul doute qu'il n'eût péri, parce qu'on l'eut abreuvé de boissons excitantes et chaudes, et après on eut dit que *son choléra* était mortel !.... je prescrivai de suite une copieuse saignée, fis enlever tout ce qui le recouvrait à l'exception d'une seule couverte, le mis à une boisson fraiche et à la diète absolue, et parvins ainsi à rétablir le calme qui était parfait le lendemain ; mais probablement qu'un heure de plus dans la position où je l'avais trouvé, eut décidé une apoplexie.

Le deuxième cas est celui de M. Lemoine, faubourg Ste Marie ; il avait perdu la veille un ami intime, de l'épidémie, et la nuit suivante deux esclaves, ce qui l'avait profondément affligé..... il tomba malade dans la nuit du 1er. au 2, et se croyant atteint du choléra, il se couvrit de beaucoup de vêtement de laine, se mit au lit, prit l'infusion de camomille et de coquelicot, l'éther et autre excitans en grande quantité, et mit 4 couvertes de laine par dessus ses vêtemens !.... à midi le 2, on vint me chercher pour lui, j'y a rivai à près d'une heure le trouvai comme le précédent baigné de sueur, la face et les yeux très rouges, le front brûlant, sans connaissance, et dans un état presque comateux, avec stupeur, pouls fort et autre signes apoplectiques qui me firent croire qu'il y avait déjà ecanchement au cerveau : il n'avait présenté aucun des signes du choléra.... je pratiquai comme au précédent une très forte saignée ayant eu soin d'enlever ainsi le superflu des couvertures, et d'établir un courant d'air dans la chambre, fermée et chauffée encore par un feu..... le soir son état était très peu amélioré, mais le pouls était petit &c. ce qui me fit craindre davantage l'épanchement des vésicatoires furent appliqués aux jambes, une limonade à la glace ordonnée, et des compresses d'eau froide vinaigrée souvent renouvellées sur l'ont toujours brûlant.... la continuation de ces moyens a enfin amené une détente ; une autre saignée a été de nouveau utile le 4, et maintenant je le crois hors de danger.

Le 3me. cas est celui de M. V. Rillieux qui a été très gravement atteint du choléra depuis le 3, c'est traité lui même, d'une manière analogue aux précédens, ce qui a bien ramené la sueur &c mais a déterminé une congestion telle vers le cerveau que je le trouvai hier très mal de cela, delirant par fois, avec pouls fort et dur &c &c. des moyens semblables à ceux employés pour les précédens, ont amené une grande amélioration qui je crois continuera, mais sans l'excès des couvertures, des excitans internes et externes, il en évitait cet état dangereux.

Le cas de l'abus des recettes, est un beau mulâtre à M. Duralde, qui tombe malade le soir du 2 avec le choléra, dont un des principaux signes était une forte diarrhée ; il lui administra la recette de l'huile de palma christy avec le beaume de vie &c &c, moyens qui peuvent convenir dans certains cas, mais jamais certes au moment où la diarrhée est intense, ce qui fut prouvé dans celui ci, car elle devint continuelle et le lendemain matin à ma visite, je le trouvai rendant le dernier soupir !.....

Cet exemple auquel une infinité d'autres pourraient être ajoutés ainsi que vous le savez, Messieurs, démontre qu'il est très malheureux qu'une quantité aussi grande de recettes aient été répandues dans le public, car vous n'ignorez pas plus que moi, que dans le traitement de cette affection redoutable, tel moyen convient à un malade et est contraire à l'autre, ce que la population ne peut savoir à moins de l'en instruire.

Des remèdes secrèts, réputés infaillibles, sont aussi débités par des Charlatans, qui profitent aussi de l'épouvante générale, et tuent journellement d'infortunés cholériques, guérissant par ci, par là, quelques malades légèrement atteints, n'ayant que la peur du fléau, ou une autre maladie peu grave, comme nous en observons en grand nombre depuis 4 à 5 jours, et faisant sonner bien haut leurs cures extraordinaires, tandis qu'il se taisent sur ceux qui succombent, ou prétendent alors avoir été trop tard appelés !!!

Je le répète, Messieurs, c'est à vous qu'il appartient d'éclairer à cet égard notre intéressante et malheureuse cité, nos concitoyens, décimés par cette réunion de fléaux, dont le choléra est aujourd'hui le moindre ; votre voix prépondérante, et non la mienne, pouvant seule être écoutée et produire un heureux résultat, en déterminant les malades à ne suivre que les conseils des médecins véritables, et non ceux des misérables, mûs seulement par une vile cupidité !

Voici maintenant les cas que j'ai observé depuis le 1er de ce mois, où je vous transmis mon dernier rapport à état malade, ne m'ayant pas permis de vous en transmettre depuis, savoir : le 3, une négresse à Mme. Carman Robin, à Praschi, allant mieux ; Mme. Ve. C. Deslonde de ses esclaves, tous bien, Melle. C. D. id., un nègre à M. Girard, id., une griffonne libre, rue St Philippe, id., un jeune mulâtre, rue St. Claude, id., l'enfant de M. C. D. allant mieux, un nègre à H. H. Pedesclaux, id., un jeune nègre à M. Canon, id. un nègre à l'hab. de M. Bienvenu, mort, une jeune négresse au même lieu, allant bien, une négresse à M. Barbarin, id., le fils de M. D. id. une négresse à M. Duval, Total le 3, dix-sept malades, dont un mort et l'autre mieux.

Le 4, une négresse à M. Grandchamps, visitée au moment où elle mourait, Monsieur, ——— rue Dauphine, allant bien, total deux, dont un mort, (je n'ai pu en visiter davantage ce jour là étant malade.)

Le 5, M. V. Rieux, allant mieux, M. Marigny, allant bien, une fille de couleur, rue Royale, id. l'enfant de M. B. mort., une mulatresse à M. L. bien, le fils de M. Grandchamps, bien, Total, six malades, dont un mort, (omis l'enfant de Mme. St. Clair, mort.) 7 malades dont 2 morts.

Le 6, jusqu'à midi, Mme. V.. peu malade, Mme. D. l'enfant de L. Dupart, id. de C. faubourg Marigny, très malade, un mulâtre à M. Fernandez, id., une négresse à M. L. Vignaud, peu malade, une négresse à M. D. Bouligny, très-malade, total six malades.

Ces cas il faut ajouter ceux de l'établissement de M. Duralde et de la Presse à coton, savoir : le 3, 4 nègres morts à la Presse peu après ma 1re. visite, 2 allant mieux, total six, dont 4 morts.

[illegible] malade, ainsi que le matin du 5, je n'ai pu [illegible] mort deux autres et aujourd'hui il en [illegible] deux vont très bien :

[illegible] Duralde, cinq cas, pas un de [illegible]

[illegible] ma pratique, du [illegible] Mme. Trabut [illegible] centre, M. N. [illegible] cinq.

[illegible] détail, que dans [illegible] rante cholériques [illegible] qui prouve que la [illegible] cité que les pre[illegible] je n'ai pu voir, il [illegible] sistent, de sorte que [illegible] il y a eu, savoir :

[illegible] 15.
[illegible] le danger. 40.
55.

[illegible] THOMAS.

TRAITEMENT DU DR. HALPHEN.

Ayez chez vous par précaution :
*Une boîte de douze Pilules dites d'*HALPHEN.
Une bouteille de l'Liniment.
De la Camomille.
Du Baume de Vie.
De la Moutarde et du Quinquina.

Quand la maladie se déclare, envoyez chercher la potion *anti épidémique* du Dr. HALPHEN, chez ceux des pharmaciens de notre ville qui ont sa recette. Cette potion n'est bonne que pour vingt quatre heures.

Faites en sorte d'appeler le docteur, mais ne l'attendez pas pour administrer sa prescription.

La maladie s'annonce la plus ordinairement par le vomissement ou par une diarrhée dépourvue de bile, ou des douleurs dans les jointures et dans les membres. La langue est ordinairement bleuâtre, cotonneuse et contractée.

TRAITEMENT.

A l'invasion de la maladie, administrez une pilule de demi heure en demi-heure, jusqu'à ce que vous ayez la potion *antiépidémique* : lorsque vous l'aurez, vous donnerez toujours à des intervalles d'une demi-heure une pilule, et plus tard une cuillerée à bouche de la potion, et vous continuerez jusqu'à ce que la réaction s'opère. Donnez à boire au malade peu et souvent, d'une forte infusion de camomile, dans laquelle vous mettrez deux cuillerées de baume-de vie, pour la quantité d'une bouteille. Mettez des cinapismes aux pieds, aux jambes, aux bras, mais n'en couvrez pas le pouls, le médecin a besoin de le consulter. Mettez un cinapisme sur l'estomac, avez grand pour couvrir une partie du ventre, et laissez le aussi longtems que le malade pourra le supporter ; lorsqu'il ne pourra le supporter, remplacez le par du quinquina délayé avec de l'eau chaude étendu sur un linge de même grandeur. Faites des frictions avec le liniment, surtout sur le cœur, le foie, les reins et toute la colonne vertébrale. Couvrez le malade avec soin, mais laissez lui la tête libre et en dehors des couvertures.

Si le malade a quelques besoins à satisfaire, passez-lui un bassin ou du linge, mais prenez garde d'interrompre la transpiration. Si les selles et les urines ont une couleur blanchâtre, dépourvue de bile, administrez des demi-lavemens d'infusion de quinquina concassé (une demi livre pour quatre lavemens, surtout s'il y a diarrhée) que le malade fera en sorte de garder, et répétez ces lavemens jusqu'à ce que les selles changent de couleur et de nature. Vous suivrez le même traitement jusqu'à ce qu'il s'opère dans l'état du malade une espèce de crise ou réaction. Elle s'annonce ordinairement par une transpiration extrêmement abondante, le pouls est élévé, le malade se sent suffoqué, vomit ou a de fortes envies de vomir.

La crise arrivée, si le malade vomit la potion, suspendez la potion, les pilules et la camomille. Donnez alors, pour appaiser la soif du malade, de l'eau d'orge froide, dans laquelle on peut ajouter quelques gouttes d'eau de canelle distillée. Peu à peu et graduellement, diminuez le nombre de couvertures ; faites réchauffer du linge, changez le malade, évitez qu'il soit dans un courant d'air, mais renouvelez l'air de la chambre.

On peut suivre le même traitement pour les enfans.

Divisez alors les pilules et la potion par quart, moitié, ou trois quarts, suivant leur âge.

☞ Ce remède est préparé par M. FORESTIER, de manière à se conserver un laps de temps, seulement on aura soin de sucrer la potion, avec du sucre blanc, avant de la donner au malade.

Prix de la potion et des pilules.....$1 50.

NOUVELLE-ORLÉANS, le 3 Nov. 1832.

A M. Jérôme Bayon Editeur de l'Abeille.

Monsieur,

C'est sans doute par erreur que vous avez mis mon nom, au bas d'un article, inséré dans votre feuille de ce jour, je vous prie de vouloir le contredire, attendu que pour plusieurs motifs je ne puis en approuver l'impression.

Le premier c'est que je crois impossible de vendre à une piastre le liniment anti-cholérique bien préparé, le second c'est qu'il contient des erreurs que je ne puis approuver, et qu'enfin je crois inutile d'annoncer par la voie des journaux, que je donnerai gratis aux malheureux, parce qu'un pharmacien, et en général tout homme d'une profession libérale doit dans toutes les circonstances, et particulièrement dans celle où nous nous trouvons, venir au secours de cette classe intéressante de la société.

J'ai l'honneur de vous saluer,

GAMOTIS,
Pharmacien, rue du Camp No 39.

SATIRES CONTEMPORAINES.—LE SUICIDE.

Par M. Serran de Sugny.

Librairie de Mme. veuve Bechet, Werdet, Lecointe et Pougin.

Il se retrouve dans les écrits d'un auteur distingué un double caractère, et par cela seul une double condition de succès : la probité et l'inspiration. Sans l'une, qui n'inspire pas le droit de convaincre ; et sans l'autre, qui fécondera le talent ? Ce rare mérite, qui avait marqué la belle traduction du Théâtre par M. Serran de Sugny, se reproduit avec une originalité le plus éclatante dans ses Satires, legs d'un jeune poète mourant aux lettres françaises et que les lettres ne répudieront pas.

Sous le titre de *Satires Contemporaines*, M. Serran saisit et met à nu les travers d'une société renouvelée. Mœurs, littérature, lois, gouvernement, tout a changé dans son principe ou dans ses formes. Eh ! depuis seize ans, combien l'oppression des mœurs est devenue plus diverse encore que celle de l'administration ! La France de 1832 ne peut être comparée à celle de 1814 ; c'est une civilisation nouvelle c'est aussi un champ nouveau de passions et de travers. Heureux donc l'écrivain à qui l'amour des vers et du pays inspire la belle mission de châtier les ridicules et les vices. M. Serran est entré avec courage dans cette difficile carrière et l'honneur d'avoir recueilli une riche moisson n'appartient qu'à lui. Un tel succès était sans précédent dans l'histoire des lettres, parce que ce genre lui même était resté sans règles.

Dans les œuvres des trois satiriques qui enrichirent notre langue, en vain chercherait-on le type de la satire morale. Boileau, cet enthousiaste des anciens et l'effroi des méchans auteurs, n'aspira qu'à venger le goût qu'il protégea il d'ailleurs par ses exemples ; Gilbert, avec une ame haute mais égarée par une direction perfide, voulut détrôner les demi-dieux qui régnaient sur le Pinde, et mourut des efforts de son impuissance et dans les angoisses du désespoir. Plus tard parut un homme né pour la gloire et la vertu. Le peintre de Fénelon était digne de venger les mœurs publiques déshonorées. Mais poursuivi par les clameurs de la calomnie, il sacrifia pour terrasser le monstre, et les poisons qu'il répandit sur ses victimes souillèrent son triomphe. Je ne parle pas de Voltaire : plus implacable que rigide, ce despote lettré fit de la querelle de sa gloire celle de la littérature entière ; ses arrêts ne furent que des vengeances.

Les satires publiées par M. Serran sont : l'Amour de l'or et des honneurs, le Député, les Fonctionnaires publics dans l'embarras, le Préfet ; les Grands hommes ou les sociétés académiques, le Romantique et l'Epître au prince de Metternich. Ces titres promettaient des tableaux piquans ou de délicieux vaudevilles, et l'auteur a tenu au delà des promesses de son livre. L'Amour de l'or et des honneurs, appropié à nos passions ou mœurs politiques, s'anime de tout l'intérêt des circonstances et des bizarreries de quelques ambitions. Ce n'est plus là un thème usé, mais la reproduction fidèle de ridicules affichés. Dans la satire du Député, le champ est plus vaste : député pour garder sa place, député pour avoir des places, député pour donner des places, c'est là le type de toutes les exigences. Il y a dans cette satire une appréciation aussi sage qu'energique, aussi vraie que spirituelle, des devoirs d'un mandataire du peuple. Qui sait ? l'écrivain aurait eu sa place, peut être, dans ces phalanges législatives.

Les Fonctionnaires publics dans l'embarras présentent des tableaux où l'on peut revoir quelques figures de connaissance. Temps horribles, où la politique vraie comme le télégraphe, et où les ministères ont vu depuis trente deux ans plus de trois cents excellences ! Excellences de la république, excellences de l'empire, excellences de la restauration, excellences du règne constitutionnel : et rentrer en place avec des opinions arrêtées ! Aussi, loin de risquer son emploi en l'honneur des principes, a-t-on réduit en principe l'art de garder sa place. Ceci me rappelle un mot d'un haut commis des finances, adressant avec la dernière assurance que la légitimité était aux employés ce que l'inamovibilité était aux juges, et ne lui donnant pas d'autre sens. Il est surtout un ingénieux portrait d'un employé qui oublie par calcul ses heures à la messe. Le bruit en vient à la cour, et des faveurs fécondes sont le prix de sa religieuse distraction ou de son sacrilége mensonge. Rien n'est plus spirituellement écrit.

Dans le Préfet, même intérêt, mais autre théâtre. Pauvres préfets ! la broderie somptueuse de vos habits n'a guère le temps de se faner. Votre règne brillant est sans partage, il est vrai ; l'omnipotence parlementale vous est remise, j'en conviens ; mais cet empire, qu'il est court, souvent ! Les destinées de l'urne électorale font plus d'une fois les destinées de vos préfectures. Qu'importent du reste vos services si vous ne résistez aux étiquettes bonnaces et tracassières d'un député ? Vos travaux s'oublient, vos projets de prospérité sont [illegible] pertinent, et un nouvel administrateur vient [illegible] dirder un sol inconnu.

Les Grands hommes !.. Eh ! quel pays pas n'a eu les siens ? quel village n'écoute un caporal comme un général d'armée, et son magister comme un Cicéron ? Quateurs du barreau, poètes d'académie, vous avez aussi vos Droits et nous ne vous contestons pas vos titres. Moins d'exigence s'adapterait mieux peut être à vos talens, et une démarche plus modeste à votre taille. Hommes de lettres, surtout, craignez l'orageuse mer de vos théâtres !

Car le Code pénal en chassant les forfaits.
Oublia par malheur l'Epître des sifflets—Servan.

L'Epître au prince Metternich est un modèle d'enjoûment, et telle qu'on en composait à Rome après un dîner de Mécène et dans les heureux loisirs d'une insouciante indépendance. Toutes ces satires et autres pièces de cet intéressant recueil sont de beaux titres à la réputation. La poésie de M. Servan est aussi fraîche que correcte, et on y sent cette probité qui forme le citoyen comme cette inspiration qui fait le poète. Nous désirerions que l'auteur eût retranché quelques allusions hostiles et sans aucune vérité qui déparent une composition aussi riche.

Le *Suicide*, roman moral, me semble, pour le style et le plan, être bien loin des satires. Il y a peu de mouvement dans cette esquisse de la vie d'un banquier hollandais. L'idée qui dicta l'ouvrage est honorable, sans doute. Elle fut une solennelle protestation contre ce fléau de nos sociétés modernes, et M. Servan resta fidèle à ces principes. Si une phtisie pulmonaire n'eût hâté sa fin, que de patriotisme dans ce noble cœur et que d'avenir dans cette jeune gloire ! (*Le Temps.*)

NÉCROLOGE—(*Communiqué.*)

Décédée le 2 Novembre 1832, à l'age de quarante deux ans, *Uranie Rondeau*, épouse de J. B. Bayus.

Parents, amis, voisins, dont le chagrin mortel,
Par des sanglots touchants, à chaque instant au ciel,
Réclame, mais en vain, la plus sensible mère
Et l'épouse la plus sincère.
Séchez vos pleurs et ne gémissez plus !
Calmez votre douleur profonde.
Des rares qualités, ses mœurs et ses vertus,
Etaient trop élevés pour briller en ce monde.
Tous vos regrets sont superflus.
Non ? ne pleurez pas d'avantage,
Le ciel a repris son ouvrage.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Archer, Cole, Philadelphie, T T Toby.
Brick Lexington, Altwater, Sisal, G Wilbor.

ARRIVÉS.

Brick Active, Andrews, de Middleton.
Bateau à vapeur Chief Justice Marshall, J W Russell, de Louisville—300 passagers.
3 chalans, de Louisville, avec 2100 bls farine.
Bateau à vapeur Woolsman, de Manchester, avec 265 balles coton.
Bateau à vapeur Monticello, Patterson, de Placquemine, avec 12 balles coton.

AVIS—Le public est prévenu que le 1er. décembre un ECOLE sera ouverte à l'Evêché, rue des Ursulines sous la direction de M. l'Abbé Manhaut.

On y professera l'Anglais, le Français, le Latin, la Géographie, l'Histoire ancienne et moderne, la Mythologie, l'Arithmétique, et la Calléchèmie.

Les élèves commençants paieront $3 par mois, $4 pour ceux qui étudieront la Géographie, l'histoire l'arithmétique, et la mythologie, et $5 piastres pour ceux qui étudieront l'Anglais ou le Latin.

8 nov—3t 114j

PIERRES A PAVER ET FOIN.—2000 pieds plates, de 10, 16 et 18 pouces ; 60 balles foin, en débarquement du brick Active, et à vendre par

8 nov LINCOLN & GREEN.

LA BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE achète des Traites sur le Nord, et des Chèques sur New-York.

8 nov J. B. PERRAULT, caissier.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE. 70 pièces toile d'Ecosse, et 16 rouleaux cordes d'emballage, à vendre par

8 nov LINCOLN & GREEN.

TOILE DE RUSSIE, ou pays, propre au marché mexicain. 10 balots toiles grises de 4-4, de la manufacture d'Appleton, en balles de 2000 yards, 150 lb. grandeur ordinaire, de meilleures manufactures, 70 do. toile à chemises 3 4 et 7 8 toiles à chemises, en balots et en caisses, 50 do. toile de Russie, grise, ayant droit au debenture ; 15 do. blanche.

8 nov LINCOLN & GREEN.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—6 novembre 1832—[6558.]—*Jean Brunet contre ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers aura lieu en l'étude de H. Pédesclaux, notaire public, le lundi 19 de ce mois, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire ; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Extrait des minutes.

8 nov—3 F. BUISSON, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—PARROISSE JEAN BAPTISTE—*Cour des Preuves*—Attendu que les héritiers de Célestin Ferrand Jr. de c. t. décédé ont renoncé à sa succession, avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession qu'une assemblée aura lieu en l'étude de moi, juge soussigné ex officio notaire de cette paroisse, le dix-sept décembre, mil huit cent trente deux, à dix heures du matin, afin de déterminer à quels termes et conditions les biens appartenant à la dite succession seront vendus, et de nommer des syndics pour les administrer.

A Pass. St. Jean Baptiste, 3 novembre 1832.

T. LE BLANC,
8 nov—10f—3t pa. Juge.

COUR DES PREUVES—Attendu que John Dunn a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Edward Moore, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
8 nov MARTIN BLACHE, Reg.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Jean Marchand h. c. l. a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Chs Laurel h. c. l. décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
8 nov MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Amos W. Haines a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de John Miller, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour,
MARTIN BLACHE,
8 nov Reg. des t. et.

COUR DES PREUVES.—Attendu que James H. Brown a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu John W. Snow, décédé ab intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.

8 nov MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Ann Starkie a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas Henderson, son époux, décédé *ab intestat*, avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
8 nov MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES—Attendu que Martin Paradol a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Jeanne Berdoulet, son épouse, décédée ab intestat, avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la Cour,
8 nov MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu qu'Auguste Tousaint a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Louise Désirée Petit, veuve Victor Dufour, décédée ab intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
8 nov MARTIN BLACHE, Régister.

LETTRES DE CHANGE sur [illegible] à vendre par A. QUERTIER & BOUEN.

PASSAGE POUR LA HAVANE.

Les personnes qui désireraient prendre passage pour la Havane sont priées de s'adresser au capitaine Granados à bord du brick JOSEFINE, de Baltimore, qui partira pour le susdit port, samedi 1 du courant.

8 nov SERAPHIN CUCULLU.

PASSAGE PARA LA HAVANA.

Los que deseen tomar pasage para la Havana tendran la bondad de dirigirse al capitan R. Granados á bordo del bergantine JOSEFINA, este buco saldra por el dicho puerto, Sabado 10 del corriente.

8 noviembre SERAPHIN CUCULLU.

A FRÉTER, *pour un des ports des Etats Unis.*

Le beau brick ORLEANS, A. 1. d'environ 300 tonneaux. Cap. J. Chase sera prêt dans à peu de jours pour recevoir un chargement ; s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Dauphine ou à (8 nov) V. ROUMAGE.

POUR NEW YORK.

(*Ligne de New York et de la Louisiane.*)

Le paquebot NATCHEZ, capt. REED, partira le 10 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

FOSTER & HUTTON,
3 nov 77 rue du Canal.

POUR BALTIMORE—Le brick fin voilier, JOHN A. ROBB, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Bennett, de la construction d'un an, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

HARRISSON, BROWN & CO.,
3 nov 117 rue Royale.

POUR TAMPICO

Le brig. mexicain PAULINA, capitaine Williams, partira positivement le 25 du courant. Pour fret de quelques barils, et passage, s'adresser à TUYES & CO.,
20 oct rue Royale, No. 104.

A VENDRE.

La belle négresse ELIZA THOMAS, avantageusement connue et pouvant prendre la mer. S'adresser à bord au capitaine Delarue, ou à TUYES & Co, rue Royale, No. 104.

☞ AVIS AU PUBLIC. ☜

LES soussignés ont à vendre le remède Anti Epidémique du Dr. Halphen, à raison de $1 50 cent pris la potion et les pilules ; et gratis aux malheureux qui apporteront le certificat d'un médecin ou d'une autre personne connue en ville. F. ORIOL & Co.,
8 nov Encoignure Dumaine & Condé.

John W. Mahony vs. J. Moss.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez juge conseil de la cour de cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, le samedi 17 du courant, à 4 heures au principal, un Piano et un Sopha, saisis dans l'affaire ci dessus.

8 nov L. DAUNOY, marchal.

AU PUBLIC.

LE DOCTEUR A. BINAGHI, qui se trouvait au point de s'embarquer pour le Mexique, s